



Déclaration préalable des élus de la FSU au CSA-SD des Yvelines Jeudi 26 Janvier 2023



Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA-SD,

Nous tenons en préambule à remercier la DOS pour la réalisation des documents de travail de qualité dans les délais toujours contraints. Si nous sommes satisfaits des documents collège, très complets, nous continuons à demander davantage de transparence dans les documents de lycées, dans lesquels manquent des données concernant les structures, les effectifs par classe, les heures allouées à chacune des voies de formation et au supérieur, la carte des enseignements de spécialité, les dispositifs spécifiques (UPE2A, ULIS, classes MODAC, ...).

Nous ne saurions débiter ce premier CSASD sans dire un mot des conditions de mise en place des nouvelles instances, après un scrutin dont les conditions d'organisations calamiteuses, que nous avons par ailleurs dénoncées, sont une insulte à la démocratie. L'installation de cette nouvelle instance pâtit des difficultés liées au manque d'anticipation du ministère quant au cadrage réglementaire qui doit être clarifié. La FSU continue par ailleurs à dénoncer l'affaiblissement de la démocratie sociale induite par la réduction du nombre d'élus, la fusion des CT et CHSCT en une instance unique, la fin du droit de regard des élus sur les actes de gestion des personnels au sein des CAPA.

En cette fin janvier, il est encore temps de vous adresser à toutes et tous nos meilleurs vœux, mais aussi de formuler celui de ne plus voir le système éducatif français apparaître en si mauvaise place dans les comparaisons européennes. Comme l'indique une récente note de la DEPP, le temps de travail des enseignants français (720 heures par an en moyenne devant élèves) dépasse largement la moyenne européenne (659 heures), alors qu'un professeur français en fin de carrière gagne moins qu'un enseignant allemand débutant la sienne (61 200 euros contre 69 600 euros) et que les effectifs par classe, particulièrement en maternelle et en élémentaire, mais aussi en collège, sont significativement plus élevés que la moyenne européenne.

Afin de ne pas reproduire le fiasco de la rentrée 2022, marquée par une pénurie d'enseignants sans précédent, il faut impérativement redonner de l'attractivité à nos professions par :

- de réelles mesures de revalorisation salariale pour toutes et tous, sans contrepartie pour mettre fin au déclasserment de nos professions
- une amélioration de nos conditions de travail passant notamment par une diminution des effectifs par classe
- la fin du recours aux heures supplémentaires imposées qui, en plus d'empêcher les créations de postes nécessaires, aggravent les inégalités salariales entre les femmes et les hommes
- la prise compte du travail invisible réalisé par les enseignant·e·s qui, toujours selon la DEPP, travaillent en moyenne 45 h par semaine.

Nous demandons également davantage de respect pour nos professions et la fin du bricolage de dernière minute, à l'image des dernières annonces du Ministre sur le collège. La suppression de la technologie en sixième, devoirs faits rendus obligatoires, heure de soutien coanimée par des professeurs des écoles en sixième ... Autant de décisions autoritaires et inopérantes, qui ne feront que dégrader les conditions de travail et ne répondent pas aux véritables enjeux, faute de politique volontariste. De telles annonces au tout début des opérations de préparation de rentrée donnent la sensation que l'on se moque des enseignants des disciplines qui seraient impactées par ces mesures, et même des chefs d'établissement, à qui injonction est soudain faite de construire des TRMD sur la foi de simples communications médiatiques, en l'absence de tout texte réglementaire permettant de les mettre en œuvre. L'article R 421-2 du Code de l'Éducation précise que l'autonomie de

l'établissement en matière de décision sur l'emploi des dotations en heures se fait 'dans le respect des obligations résultant des textes réglementaires'. Que l'on puisse imaginer qu'il puisse en être autrement dépasse notre entendement. La FSU appelle les Conseils d'Administration à refuser de voter des TRMD incluant des mesures en dehors de tout cadre réglementaire, allant même à l'encontre des textes existants.

Pour autant, de réels dispositifs d'accompagnements sont nécessaires pour faire face à la difficulté scolaire : ils doivent être financés en tant que tels et pris en charge par les enseignants de collège spécialistes de leur discipline. La FSU s'oppose à toute tentative de primarisation de la classe de 6ème via l'intervention de professeurs des écoles, qui pose du reste des difficultés d'organisation évidentes.

Au lieu de prôner des mesures technocratiques et inopérantes (supprimer de la technologie pour répondre à la pénurie d'enseignants tout en finançant l'heure de soutien en français et mathématiques), il serait au contraire nécessaire de créer les postes, et de se donner les moyens de recruter les enseignants dont notre système a besoin. La FSU sera vigilante concernant d'éventuelles suppressions de postes de technologie et s'opposera à la dégradation des conditions d'exercice des enseignants par la multiplication des postes à complément de service.

La création de 5 équivalents temps plein de professeurs pour notre départements ne suffira pas à améliorer significativement le taux d'encadrement dans les établissements. Les 7 créations de postes de CPE annoncés, à répartir entre les 4 départements de l'académie de Versailles, demeurent gravement insuffisantes en regard des besoins des Vie Scolaire à bout de souffle depuis plusieurs années. Nous craignons par ailleurs que notre département, dont on nous a si souvent affirmé qu'il était 'surdoté' par comparaison avec ses voisins, ne profite guère de ces quelques créations d'emplois de CPE.

La publication récente des IPS des collèges et lycées a mis en lumière les inégalités criantes entre collèges publics et privés, l'ampleur du tri social entre les différentes voies du lycée, et l'absence de volontarisme du gouvernement pour démocratiser l'école et combattre la ségrégation scolaire. Si nous saluons les efforts faits accorder davantage de moyens aux collèges REP du département, nous déplorons le fait que ces efforts faits à moyens constant, soient financés au détriment d'autres établissements. Nous dénonçons l'insuffisance des moyens accordés aux collèges classés en Éducation Prioritaire pour créer les divisions nécessaires à respecter les seuils différenciés de 25 élèves par classe en REP+ et 28 en REP, sans parler de financer de l'AP, des groupes à effectifs réduits, ou d'autres dispositifs. En Education Prioritaire comme ailleurs, la FSU demande l'attribution systématique de 29 h lorsque qu'une division supplémentaire est créée.

Dans les grandes masses, la rentrée sera marquée par une hausse apparente des DGH (+127 heures) masquant la réalité d'une augmentation de 36,5 h en collège (-53 h), alors que les effectifs seront en forte hausse (+483 élèves). Hormis les effets d'annonce médiatique concernant la classe de 6ème évoqués plus haut, aucune mesure sérieuse n'est proposée pour soigner 'l'homme malade du système', faire réellement face à la difficulté scolaire et aux inégalités, et améliorer le climat scolaire.

En lycée, les effectifs sont en baisse (-263 élèves), Si la dotation est en hausse de 252,79h, une grande partie servira à la réintroduction des mathématiques dans le tronc commun de 1ere générale. Faute de financement celle ci absorbe la totalité de la marge départementale, au détriment de la marge IPS qui disparaît totalement. La hausse de dotation n'aura donc aucun effet ni sur les effectifs par classe, qui explosent depuis plusieurs années, ni sur l'offre de formation, de plus en plus étriquée depuis la mise en œuvre de la réforme Blanquer.

La FSU dénonce la réduction drastique des marges, le renvoi systématique à l'autonomie de l'établissement qui contraignent les équipes à faire de prétendus 'choix' entre l'allègement des

effectifs par classes, dispositifs permettant d'améliorer les conditions de travail et de mieux accompagner les élèves, et l'enrichissement de l'offre de formation.

La carte des formations présentée au niveau académique a de quoi susciter de vive inquiétudes : fermeture de nouvelles classes de STI2D en raison de la concurrence avec les spécialités NSI et SI, suppression de la majorité des classes de STMG créées à la rentrée. Certes, l'importance de l'orientation en STMG, dans certains lycées, peut interroger. Cependant, comme l'a souligné à plusieurs reprises la FSU, ce n'est pas en diminuant les moyens des CIO que cette tendance s'inversera et que les établissements pourront lutter contre l'orientation par défaut. Le risque est grand, comme cette année, de voir des classes ouvertes à la rentrée dans la précipitation, désorganisant les services et les emplois du temps, et obligeant les enseignants à accepter des HSA, faute d'avoir implanté des postes ou des BMP en amont dans les établissements concernés.

Depuis une quinzaine d'années, la voie professionnelle subit de plein fouet ces choix politiques déclinés en réformes verticales, ayant systématiquement réduit les temps d'enseignement, au détriment de la qualité de la formation dispensée aux jeunes, obérant à la fois leurs chances d'insertion professionnelle et leurs possibilités de poursuite d'études. Ces réformes appuyées sur des expérimentations et des dispositifs généralisés sans le moindre bilan, et sans tenir compte de l'avis des professeur-es, ont pour effet une perte de sens et une dénaturation des métiers.

Par ailleurs, le développement aveugle et irresponsable de l'apprentissage dès 15 ans est à contre-courant de l'objectif. Une grande partie des financements publics est fléchée pour favoriser cette voie ségrégative de formation plutôt que la voie scolaire. Les aides financières démesurées offertes sans contrepartie aux entreprises pour accueillir des apprentis-es ont été confirmées jusqu'à la fin du quinquennat. Face à cela, la FSU continue de porter l'absolue nécessité d'une scolarisation de la jeunesse jusqu'à 18 ans et revendique qu'une partie de la manne financière versée pour le développement de l'apprentissage soit dorénavant consacrée à renforcer la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

Si nous dénonçons bien entendu la mixité des publics au sein des classes qui s'étend progressivement au sein du département des Yvelines et plus largement de l'académie, nous souhaitons avoir des précisions sur le modèle d'allocation des moyens. En effet, comment les apprentis de plus en plus nombreux sont-ils pris en compte dans les dotations ?

En outre, nous souhaitons pointer à nouveau du doigt le CFA trajectoire, CFA privé qui bénéficie d'une large écoute de la part des chefs d'établissement du département comme en témoigne, encore cette année, l'ouverture du BTS SIO sur le lycée Senghor de Magnanville. Si cette situation ne semble pas poser pas de problème règlementaire, elle pose, en revanche un problème déontologique majeur et doit donc, de ce fait, être clarifiée au plus vite.

Le département accueillera 149 élèves supplémentaires au sein de la VP. Si certains ajustements ont été confirmés en seconde, nous nous inquiétons de la convergence entre l'offre et la demande qui ne peut qu'aboutir au bout à des orientations subies.

Pour toutes ces raisons, la FSU se prononcera contre le projet de répartition des DGH présenté aux élus des personnels au CSA-SD des Yvelines.

Enfin, alors que des personnels de plus en plus nombreux nous font part d'un sentiment d'usure au travail, de conditions de travail dégradées ayant un impact sur leur santé, les mesures annoncées par le gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites (report de l'âge de départ à la retraite, allongement de la durée de cotisation) apparaissent d'autant plus brutales et injustes. Après le succès de la journée du jeudi 19 janvier, la FSU appelle à amplifier la mobilisation par la multiplication des actions locales avant la nouvelle journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle du mardi 31 janvier. Elle est déterminée à poursuivre le combat au sein du mouvement intersyndical unitaire jusqu'à l'obtention du retrait de ce projet.